

LUNERAY

Au Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy AUGER.

Présents : M. AUGER, M. DÉMOULINS, Mme MALÉTRAS, M. LARCHEVEQUE, Mme BASIRE, M. CAPRON, M. LEFEBVRE, M. GUÉVILLE, Mme SAISON, M. CORRUBLE, Mme DUFOUR, M. LEMAITRE

Absente excusée avec pouvoir : Mme BEAUPÈRE (pouvoir à Mme MALÉTRAS)

Absents excusés sans pouvoir : M. HOULLET, Mme DIOLOGENT, Mme LEBLED, Mme VAILLANT, Mme ROQUIGNY, Mme MORIN,

Mme DUFOUR est désignée en qualité de secrétaire de séance.


Procès-verbal de la réunion du 6 juin 2024 : approuvé à l'unanimité des membres présents.

Communications du Maire :

- les remerciements de l'association Point de Mire pour la subvention annuelle.
- les remerciements de la communauté protestante pour les travaux de voirie réalisés aux abords du Temple.
- les travaux d'aménagement du cabinet du Dr Kirsch sont terminés. Début de son activité le 8 juillet. Félicitations aux entreprises pour leur rapidité.
- consultations d'un cardiologue à la salle de sports dans le cadre du Médicobus dès le mois de septembre à raison d'une fois par mois.

Liste des délibérations du conseil municipal :

- Délibération n°1/7/2024 : accord pour l'organisation d'un marché nocturne le samedi 3 août sur la place de la mairie de 17h à 23h.
- Délibération n°2/7/2024 : sortie des élèves de l'école élémentaire au Parc de Clères le 12 octobre après-midi.
- Délibération n°3/7/2024 : signature d'un contrat de dératisation avec la société GDS Services pour l'école maternelle. Coût annuel : 420 €.
- Délibération n°4/7/2024 : autorisation de recrutement d'un jeune en service civique à compter du 1^{er} octobre 2024 pour une durée de 9 mois (24h/semaine), afin de compléter l'équipe chargée de l'accueil périscolaire.
- Délibération n°5/7/2024 : prise en compte de l'avis du Comité Social Territorial afin de rectifier la délibération n°3/2/2024 qui concernait le régime indemnitaire des agents de la filière animation.
- Délibération n°6/7/2024 : suppression d'un poste et création d'un autre poste afin de transférer un agent de la filière technique vers la filière animation.
- Délibération n°7/7/2024 : accord pour que la société LOGEO rétrocède gratuitement à la commune 3 zones aux abords de la résidence Démarais, sous réserve que les arbres du talus soient préalablement expertisés et élagués.



-Délibération n°8/7/2024 : transfert de l'instruction des demandes d'autorisation préalables relatives aux publicités, enseignes et pré enseignes à la Communauté de communes Terroir de Caux.

-Délibération n°9/7/2024 : le produit de la vente de la propriété du legs Collen sera placée en OAT pour une durée de 2 ans et les dividendes seront reversés aux coopératives scolaires chaque année.

-Délibération n°10/7/2024 : vente d'une pointe de terrain de 1600 m² sur la zone d'activités à l'entreprise NEVEU FINANCES au tarif de 7€ le m².

-Délibération n°11/7/2024 : attribution des travaux d'aménagement du terrain de la future aire de camping-cars, rue des Siamoisiers, à l'entreprise EUROVIA (Arques-la-Bataille) pour un coût de 71 500,00 € HT.

-Délibération n°12/7/2024 : modification du budget communal 2024 dans le cadre d'une 2^{ème} décision modificative.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h25.

Conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente liste de délibérations est affichée sur le panneau extérieur de la mairie.

Luneray, le 8 juillet 2024

Le Maire,

Guy AUGER

